Ref suivi : DM/SL/KM/NE

Note d'observation sur le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Lignan sur Orb

Suivi administratif du dossier

Date de réception : 22 octobre 2019

Expéditeur	Mairie de Lignan sur Orb
EPCI de rattachement	CABM
Commune concernée	Lignan sur Orb
Procédure	Modification simplifiée
Objet	Rectification d'une erreur matérielle sur le zonage N au nord de la commune
Bureau d'Etudes	Agence Actions Territoires
Type d'avis	Avis simple
Date d'approbation du DLU **Date de délibération de la procédure**	27 février 2018 2 octobre 2019
Compatibilité SCoT	Compatible

Description synthétique de la demande de Modification simplifiée n°1 du PLU et analyse de sa compatibilité avec le SCoT

La commune de Lignan sur Orb à travers cette modification simplifiée du PLU souhaite permettre la rectification d'une erreur matérielle sur le zonage N au Nord de la commune.

Localisation du secteur :

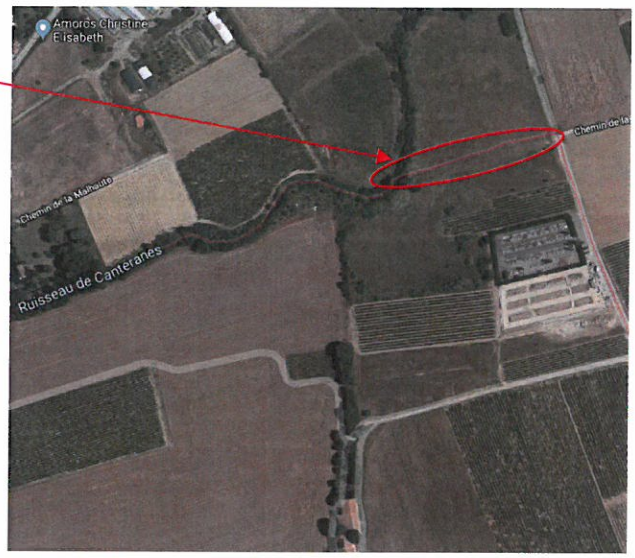

Description du projet :

La commune a traduit règlementairement la trame bleue dans le zonage par une bande «N» naturelle de 7 m de large de part et d'autre des cours d'eau. Ce principe a été appliqué sur le ruisseau de Canterranes qui limite la commune au Nord.

Ce tracé a été appliqué sur tout le linéaire de la limite communale, alors que le ruisseau n'est pas toujours présent : en effet, il quitte la limite communale au Nord-Ouest. La bande N de 7 m sur cette partie est donc une erreur matérielle lors du tracé du zonage car aucun cours d'eau n'y est présent. Ce sont des champs. Le projet photovoltaïque est quant à lui traduit dans un zonage NP.

Zonage actuel

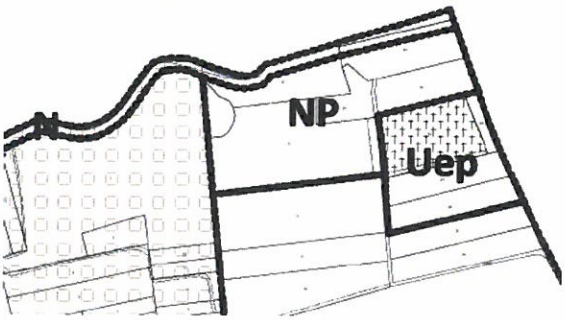

Zonage après modification

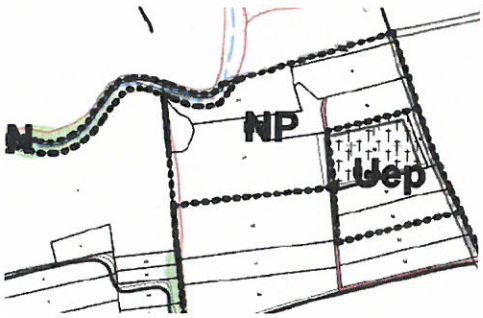

Il s'agit d'une erreur matérielle de zonage des parcelles 15, 41 et 42 dans les parties non concernées par le cours d'eau (qui bifurque plein Nord et ne longe nullement la parcelle 42).
Il est donc proposé de réajuster le zonage en limitant la zone N à la réelle bande de 7 m de part et d'autre du cours d'eau et de restituer à la zone NP attenante l'emprise correspondante.
Le seul document modifié est le plan de zonage échelle commune document 4.1.

La demande au regard de la compatibilité avec le SCoT du Biterrois

Au regard des orientations du Document d'Orientations Générales (DOG) du SCoT, approuvé en séance du Comité syndical du 27 juin 2013 et complété le 11 octobre 2013, l'analyse technique du Syndicat Mixte permet de considérer que **la procédure de modification simplifiée engagée par la ville de LIGNAN SUR ORB ne va pas à l'encontre des orientations générales du SCoT.**

Stéphane Lauret

Directeur adjoint du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois

Réponse du Syndicat Mixte :

Le Syndicat Mixte décide d'émettre un **avis favorable** sur la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de LIGNAN SUR ORB.

GILLES D'ETTORE

Président du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois
Maire d'Agde